



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2022 A 18 H 30
SALLE MAUD FONTENOY

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil vingt deux, le dix neuf juillet, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, BELLINE Thierry, BRUNNER Pascal, GROSJEAN-BRUNNER Agnès DELPHIN Arnaud, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, PROST Michel.

Excusés, absents : LAGIER Gabriel (pouvoir à Bruno Paris), LINARES Thibault (pouvoir à Arnaud Delphin), SOUSSEING Francelise,

Secrétaire de séance : BELLINE Thierry

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2022
- 2) Point sur les travaux
- 3) Modification simplifiée du PLU : fin de l'enquête publique
- 4) Sécurité routière : passage des hameaux en agglomération
- 5) Nouveaux statuts du Symenergie05
- 6) Recensement de la population : nomination de l'agent recenseur
- 7) Contrat de formation secrétariat
- 8) Subvention Association Parents d'élèves : organisation de la fête du village
- 9) Place à feux à Chadenas
- 10) Demande Puys'Anim pour formation secouriste
- 11) Questions diverses

Intervention de Téa Lamboray qui vient présenter un projet

Téa Lamboray, résidante sur la commune, compétitrice en Ski Alpin, expose au conseil municipal ses résultats et l'informe que suite à deux blessures elle ne peut rester pour l'instant en équipe de France. Afin de pouvoir la réintégrer elle souhaite partir en Argentine afin de pouvoir s'entraîner dans les meilleures conditions, les stations de ski Européennes ne pouvant plus accueillir les entraînements par manque de neige. Elle indique que ses sponsors interviennent uniquement sur le matériel et qu'il faut qu'elle trouve le financement pour son voyage.

Le conseil municipal décide que l'éventualité d'une aide financière sera votée au prochain conseil sous forme de subvention ou de convention de partenariat, à définir.

1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2022

Le conseil approuve le compte-rendu à 8 voix pour, 2 abstentions (conseillers absents à cette réunion)

2) Point sur les travaux

Frédéric Arnoux fait un point sur les travaux en cours

- Préparation de la fête du village : montage et démontage matériel, entretien abords salle des fêtes etc....
- Travaux entretien du parc en forêt communale qui protège les plantations de mélèzes.
- Entretien stations épuration
- Travaux réseau fibre : la tranchée est terminée, la ligne a été testée le 21 juin dernier. Possibilité d'ouverture des contrats au 21 septembre.
- Branchement adduction d'eau potable d'un particulier aux Truchets
- Surveillance accrue des réservoirs d'eau potable compte-tenu de la sécheresse

3) Modification simplifiée du PLU : fin de l'enquête publique

Le Maire informe le conseil que l'enquête publique s'est bien déroulée conformément aux directives légales.

Considérant que le public a pu prendre connaissance du dossier du 23 mai 2022 au 24 juin 2022 et formuler ses observations selon les modalités suivantes :

Considérant que le public a été mis au courant des dates de cette mise à disposition au moins 8 jours avant son commencement par :

- Voie de presse (Dauphine Libéré : article annonces légales du 16 mai 2022)
- Sur le site internet de la commune
- Par mail (mailing population)

Entendu les avis PPA et les observations apportées lors la mise à disposition, qui justifient quelques modifications mineures de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (cf. annexe des avis et remarques portés par les PPA et lors de la mise à disposition du dossier ; et des modifications apportées).

Vu le projet de modification simplifiée n°1 du PLU présenté ;

Considérant que la modification simplifiée n°1 du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 2 abstentions

DECIDE

De tirer le bilan de la mise à disposition conformément au document annexé.

D'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Puy-Sanières dont les objectifs sont de :

- Ajouter et mettre à jour certaines dispositions générales et/ou définitions du règlement ;
- Apporter des précisions et clarifier certaines règles afin d'améliorer leur application lors notamment des demandes d'autorisation d'urbanisme ;